

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par OMEGA Energies et Services, dont le siège social est situé Rue André Marie Ampère – 57360 Amnéville, représenté par Monsieur Patrick HAMANT en sa qualité de directeur général,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec OMEGA Energies et Services, dont le siège social est situé Rue André Marie Ampère – 57360 Amnéville, représenté par Monsieur Patrick HAMANT en sa qualité de directeur général,

**Article 2** : que la location concerne l'amphithéâtre et la salle de séminaire du Cap'Orne,

**Article 3** : que les locaux seront mis à disposition le mardi 18 novembre 2025 de 8h15 à 14h,

**Article 4** : que les espaces seront mis à disposition gratuitement.

Rombas, le 22 octobre 2025

Le Président,

Rémy SADOCO

